

Séance du : 13 novembre 2017

n° 54/2017

**L'an deux mille dix-sept, le treize novembre à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Colette CABROL, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Nathalie NACCACHE, Bernadette STUDER, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François CALMEIN, Serge CAZENAVE, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

**Avaient donné pouvoir :**

N.DURY à R.MASSICOT, F.DEMANGEOT à JP.FLUMIAN, E.FABRE DURAND à JC.CASSAN, P.GREFFIER à H.NAUDINAT.

En exercice : 62

Présents ou représentés : 38

**Délégués suppléants :**

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marielle PEIRO.

Mrs Jean-Clément CASSAN, Guy DARNAUD, Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Hubert NAUDINAT, Jean-Paul POISSENOT, Thierry POUS, Michel TOUJA.

**Excusés :**

Mrs Pierre MONOD, Patrick ROSSIGNOL.

**Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité – Assistant communication**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;  
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le domaine de la communication, à savoir :

- La mise à jour des bases de données diverses, préparation, organisation réunions, évènements (dont le canalathlon et le guide du routard))
- La réalisation de supports de communication divers (affiche EIE, expo SCOT,..) et référente communication PETR (relation presse..), appui à l'équipe technique
- Gestion, mises à jour, animation et amélioration de l'animation des sites internet institutionnel et touristique
- Création d'une plateforme numérique culturelle

Monsieur le Président indique que le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Technicien territorial permettrait de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'Assistant en communication à temps complet.  
 La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.  
 Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Le Comité Syndical, Oûi l'exposé de Monsieur le Président,  
 Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité moins 1 voix contre et 1 abstention :**

1°) –d'AUTORISER, Monsieur le Président ou son représentant, à conclure un contrat d'assistant en communication pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois.

2°) – d'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Avignonet Lauragais, le 13 novembre 2017.

**Le Président**

**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr